

Université Gustave Eiffel

Arrêté du 27 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes et internes d'assistant ingénieur à l'Université Gustave Eiffel

NOR : TARH2607537A

La présidente de l'Université Gustave Eiffel,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les articles R. 423-1 et suivants du code de la recherche ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;
Vu le décret n° 2019-1567 du 30 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux fonctionnaires des corps de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux et aux instances de dialogue social de l'Université Gustave Eiffel ;
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
Vu l'arrêté du 1^{er} février 2002 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques ;
Vu l'arrêté du 26 juin 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Université Gustave Eiffel,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Un concours externe pour le recrutement d'assistant ingénieur (filière IT) est ouvert à l'Université Gustave Eiffel afin de pourvoir l'emploi vacant ou susceptible d'être vacant suivant :

BAP B – Sciences chimiques et sciences des matériaux

Un poste de « Responsable et chargé de fabrication et d'essais sur matériaux géo-sourcés de construction » affecté au campus de Marne-la-Vallée (77).

Art. 2. – Les demandes de renseignements et de dossiers de candidature se font auprès de la direction générale déléguée aux ressources humaines de l'Université Gustave Eiffel, 25, avenue François-Mitterrand, case 24, 69675 Bron Cedex. Les dossiers peuvent être téléchargés depuis le site web de l'Université Gustave Eiffel.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 8 avril 2026.

La date limite de téléchargement des dossiers de candidature est fixée au 8 mai 2026 à 17 heures.

Pour les candidats qui ne peuvent pas télécharger, les dossiers peuvent être :

- retirés sur place jusqu'à 17 heures à l'adresse susmentionnée ;
- obtenus par courrier en adressant une demande écrite à l'adresse susmentionnée, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite d'envoi des dossiers complets de candidature est fixée au 8 mai 2026.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la direction générale déléguée aux ressources humaines de l'Université Gustave Eiffel au plus tard le 8 mai 2026, sous format électronique à l'adresse suivante : dgdh-concours-itrf-ita@univ-eiffel.fr

Pour les candidats qui ne peuvent pas envoyer leur dossier sous format électronique, les dossiers peuvent être envoyés à l'adresse susmentionnée au plus tard le 8 mai 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 3. – La liste des candidats admis à concourir est établie par la présidente de l'Université Gustave Eiffel et sera publiée sur le site web de l'Université Gustave Eiffel.

Art. 4. – Le concours comprend une phase d'admissibilité puis une phase d'admission. La phase d'admissibilité consiste en l'étude par le jury du dossier de candidature.

Les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués individuellement pour la phase d'admission.

Art. 5. – La phase d'admission comprend une épreuve technique écrite ou pratique préalable à l'audition des candidats admissibles.

Art. 6. – Un concours interne d’assistant ingénieur (filière IT) est ouvert à l’Université Gustave Eiffel afin de pourvoir un emploi vacant ou susceptible d’être vacant dans les branches d’activité professionnelle suivantes :

A (Sciences du vivant, de la terre et de l’environnement), B (Sciences chimiques et sciences des matériaux), C (Sciences de l’ingénieur et instrumentation scientifique), D (Sciences humaines et sociales), E (Informatique, statistiques et calcul scientifique), F (Culture, communication, production et diffusion des savoirs), G (Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention) et J (Gestion et pilotage).

Art. 7. – Les demandes de renseignements et de dossiers de candidature se font auprès de la direction générale déléguée aux ressources humaines de l’Université Gustave Eiffel, 25, avenue François-Mitterrand, case 24, 69675 Bron Cedex. Les dossiers peuvent être téléchargés depuis le site web de l’Université Gustave Eiffel.

La date d’ouverture des inscriptions est fixée au 8 avril 2026.

La date limite de téléchargement des dossiers de candidature est fixée au 13 mai 2026 à 17 heures.

Pour les candidats qui ne peuvent pas télécharger, les dossiers peuvent être :

- retirés sur place jusqu’à 17 heures à l’adresse susmentionnée ;
- obtenus par courrier en adressant une demande écrite à l’adresse susmentionnée, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite d’envoi des dossiers complets de candidature est fixée au 13 mai 2026.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la direction générale déléguée aux ressources humaines de l’Université Gustave Eiffel au plus tard le 13 mai 2026, sous format électronique à l’adresse suivante : dgdrh-concours-itrf-ita@univ-eiffel.fr

Pour les candidats qui ne peuvent pas envoyer leur dossier sous format électronique, les dossiers peuvent être envoyés à l’adresse susmentionnée au plus tard le 13 mai 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 8. – Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d’épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d’envoi (de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au service organisateur est fixée au 13 mai 2026 conformément au décret du 4 mai 2020 susvisé.

Art. 9. – La liste des candidats admis à concourir est établie par la présidente de l’Université Gustave Eiffel et sera publiée sur le site web de l’Université Gustave Eiffel.

Art. 10. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mars 2026.

Pour la présidente de l’Université Gustave Eiffel
et par délégation :

*La directrice générale
déléguée aux ressources humaines,*
S. ALEXANDRE